

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NÎMES

15/12/2023

N° E23000110 / 84

le président du tribunal administratif

Décision désignation commissaire du 15/12/2023

CODE : 1

Vu enregistrée le 12/12/2023, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de CADENET demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme, la révision du Règlement Local de Publicité et la création d'un Périmètre des Abords des monuments historiques (PDA) de la commune de CADENET ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'Urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Jacques SUBE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Monsieur Christophe GRELIER est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 3 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 4 : La présente décision sera notifiée à la commune de CADENET, à Monsieur Jacques SUBE et à Monsieur Christophe GRELIER.

Fait à Nîmes, le 15/12/2023

le président,



Christophe CIRÉFICE